

CONTACTS

PRESIDENT : Francis VENTER
+32/(0)473.63.44.24 (gsm)
+32/(0)63.38.96.86 (privé)
francis.venter@gmail.com (privé)
+352/49.39.39.510 (professionnel)
fventer@lag.lu (professionnel)
Rue du Dolberg, 7
B-6780 Messancy

VICE-PRESIDENT : Philippe DEMOULIN
+32/(0)485.07.47.55 (gsm)
+32/(0)4.252.16.65 (privé)
+32/(0)4.366.97.85 (professionnel)
demoulin@astro.ulg.ac.be (professionnel)
Rue Saint-Maur, 95
B-4000 Cointe (Liège)

SECRETAIRE : Philippe VANGROOTLOON
+32/(0)499.16.26.02 (gsm)
+32/(0)71.32.58.18 (privé)
philippe.vangrootloon@gmail.com (privé)
Rue Pays de Liège, 30
B-6061 Montignies sur Sambre

TRESORIER : Jean-Marie MENGEOT
+32/(0)473.53.90.93 (gsm)
+32/(0)81.73.57.86 (privé)
jean.marie.mengeot@gmail.com (privé)
Rue Charles Zoude, 53
B-5000 Namur



ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE
DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT
NOCTURNES (ASCEN)
ASBL

N° d'entreprise : 0809.876.952

info@ascen.be
WWW.ASCEN.BE

Rue du Dolberg, 7
B-6780 Messancy

Tél. : +32/(0)63.38.96.86
GSM : +32/(0)473.63.44.24
francis.venter@gmail.com

*« Le ciel étoilé fait partie intégrante
du patrimoine mondial à préserver »*
UNESCO, 1992

**ASSOCIATION POUR LA
SAUVEGARDE
DU CIEL ET DE
L'ENVIRONNEMENT
NOCTURNES (ASCEN)
ASBL**



WWW.ASCEN.BE

UNE ASSOCIATION POUR PROTÉGER LE CIEL ET L'ENVIRONNEMENT NOCTURNES

C'est en août 2006 que l'idée d'une association de lutte contre la pollution lumineuse en région francophone fit son apparition.

Les buts de cette association sont de sensibiliser le grand public, les décideurs économiques et les responsables politiques à cette problématique, en les informant sur tous ses aspects, qu'ils soient astronomiques, environnementaux, humains, techniques ou énergétiques. Ce qui motive l'association, c'est de convaincre les autorités et la population de l'intérêt qu'il existe à éclairer moins et mieux, tout en économisant l'énergie, en préservant la vie nocturne et en n'occultant plus la vue du ciel et de notre univers.

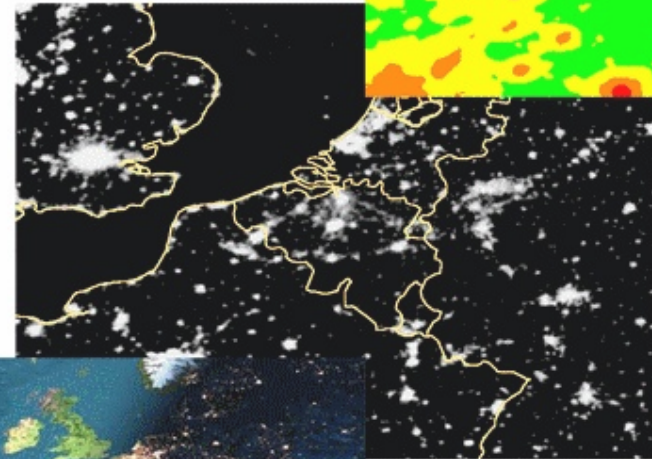
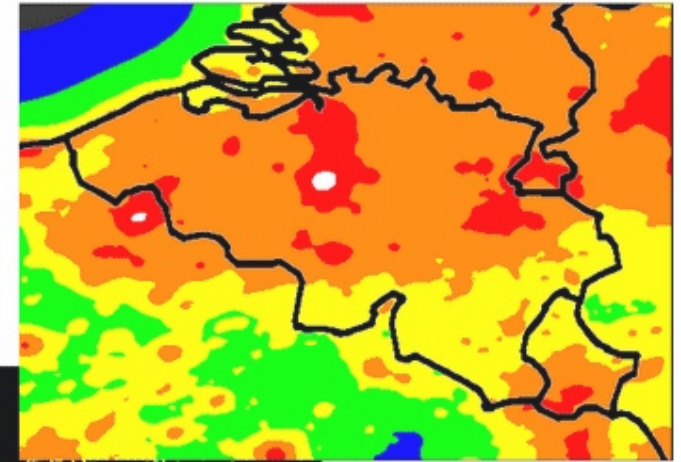
Son objectif n'est pas de supprimer l'éclairage mais le mauvais éclairage sans pour autant compromettre la sécurité des personnes. Il s'inscrit dans la philosophie de la déclaration de La Palma de 2007 ainsi que dans les principes énoncés dans le préambule de la Déclaration de l'Année Internationale de l'Astronomie 2009 à savoir :

« Le ciel, notre héritage commun et universel, est une partie intégrale de l'environnement perçu par l'humanité. L'Homme a toujours observé le ciel pour l'interpréter ou pour comprendre les lois physiques qui gouvernent l'Univers. Cet intérêt pour l'astronomie a eu de profondes implications dans la science, la philosophie, la religion, la culture et notre conception générale de l'Univers. »

« Le droit à un ciel nocturne non pollué permettant la contemplation du firmament devrait être considéré comme un droit inaliénable équivalent à tous les autres droits environnementaux, sociaux et culturels de l'humanité, en raison de son impact sur le développement

de tous les peuples et sur la conservation de la biodiversité. »

Le 28 mars 2009, nous avons participé avec des partenaires francophones et néerlandophones (Inter-Environnement Wallonie, Preventie Lichthinder, Bond Beter Leefmilieu et Vereniging Voor Sterrenkunde) à notre deuxième « Nuit de l'Obscurité / Nacht van de Duisterniss ». Nous avons même reçu, en 2008, le soutien de la Fondation Prince Philippe pour cette manifestation.



SOUTENEZ NOTRE ACTION

Vous pouvez nous soutenir en adhérant à l'ASCEN et/ou en versant un don.

Que vous soyez une association ou agissiez à titre individuel, vous pouvez nous aider. Toutes les informations sont disponibles sur notre site web WWW.ASCEN.BE pour devenir membre adhérent ou membre effectif de notre ASBL.

N° de compte de l'ASCEN : 001-5745644-22

BIC : GEBABEBB

IBAN : BE06 0015 7456 4422